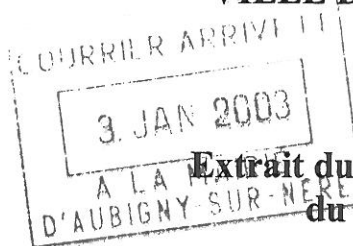


VILLE D'AUBIGNY SUR NERE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2002

L'an deux mil deux, le 19 Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 Décembre 2002, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yves FROMION, Maire.

Présents

MM. FROMION, Maire
PARDIEU – AUTISSIER – Mmes MERY – LALANDE – GIRARD - M. MARIA
Adjoints au Maire

Mme DOGET – M. MOUTEREAU - M. SOULAT – Mme TIXIER – M. TURPIN –
Mme DUBOURG - M. REMBLIER – M. PEZARD – M. PARKITNY –
Mme MARTIN - M. DABIN – M. DECROIX – Mme DAUGU– Mme BOUCHET –

Représentés

M. GRESSET (procuration à M. TURPIN)
M. BEAUJARD (procuration à M. AUTISSIER)
Melle CORCELLE (procuration à M. PARDIEU)
M. FOSSIER (procuration à M. DABIN)
Mme PLUCHET (procuration à Mme BOUCHET)

Excusés

Mme ESKENAZY
Mme RENIER
Melle MEUNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur PARKITNY** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (N° 2002/159)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / Rapport final – Mise à l'enquête publique (N° 2002/159)

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 13 décembre 2002 relatif au schéma directeur d'assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et après examen par la 6° Commission en date du 9 décembre 2002,

DECIDE

ARTICLE 1 – de PRENDRE ACTE du rapport final présenté par le bureau d'études C.R.E.E. pour le schéma directeur d'assainissement de la Ville d'Aubigny-sur-Nère.

ARTICLE 2 – d'ACCEPTER la proposition de zonages d'assainissement ressortant de ce rapport ainsi que celle portant sur les extensions du réseau collectif.

ARTICLE 3 – de SOUMETTRE le schéma directeur d'assainissement à l'enquête publique.

Pour extrait conforme :

LE MAIRE,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Jacques PARDIEU

Envoyé à la
Sous-Préfecture le 30 DEC 2002

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le 31 DEC. 2002

